

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Objet :

BRL
Rapport sur les actions entreprises
à la suite des observations de
la Cour des Comptes

N° : D - 2024 - 09 - 09 - 03

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Claude VIDAL à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Jean-François GUIBBERT, M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, Mme Agnès TOMASO à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Laure GIMENO à M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à Mme Françoise CRASSOUS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur les actions entreprises à la suite des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie (CRCO) conformément aux dispositions de l'article L. 243-9-1 du Code des Juridictions financières.

Les observations formulées portent notamment sur les points suivants :

- Mettre fin à la convention de mise à disposition du Directeur Général, en qualité de Directeur de Stratégie, conclue avec la SCET.
- Mettre un terme à la mise à disposition au sein de la société BRL Exploitation du Directeur Général en qualité de Directeur des métiers et de l'exploitation, fonction salariée non distincte de son mandat social.
- Assurer la mise en œuvre effective du dispositif de prévention des conflits d'intérêts.
- En concertation avec son actionnariat, limiter les risques juridiques et financiers pesant sur les actionnaires publics du fait de la diversifications d'activités au sein du groupe BRL.
- Actualiser, en lien avec la SAEML BRL Holding et l'autorité concédante, les principes de la tarification dans la perspective d'un grand schéma régional de l'eau.

Le rapport est tenu à la disposition des membres du CM qui le souhaite.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 7 procurations,

Prend acte du rapport sur les actions entreprises par BRL à la suite des observations de la Cour des Comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **11 SEP. 2024**
Et publication ou notification
Du
Le Maire : **13 SEP. 2024**



René COUSIN



Jean-François GUIBBERT